.

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 21 décembre 2022 à 19h00 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2)
Andrée Beaulieu (siège 3) André Benoît (siège 6)

Est absente : Mélanie Lampron (siège 5)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Quatre (4) citoyens(nes) sont également présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue 19 h 05.

22-12-352 **CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE**

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par la conseillère Danielle Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-353 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît
VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur.
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-354 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne
VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / André Benoît en faveur.
ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 tel que présenté par le maire Luc Diotte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-355 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu
VOTE : Audrey Blondin-Lebel en faveur / Danielle Joly en faveur / Marc Champagne en faveur / André Benoît en faveur.
ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal en immobilisations pour l'année 2023 tel que présenté par monsieur le maire Luc Diotte dont copie est annexée aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte.

22-12-356 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Andrée Beaulieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte **Maire**	**Lyz Beaulieu** **Directrice générale**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière